

Parrains en entreprise :règlement de l'offre

1. L'offre

Défis Pirate Perpignan, exploité par la SAS DP Cabestany, 15 rue Michel Carré, 66330 Cabestany, remercie ses clients qui recommandent l'établissement à leur entreprise.

Lorsque l'entreprise recommandée organise un évènement chez Défis Pirate Perpignan (séminaire, team building, soirée d'équipe, fête de fin d'année ou tout autre évènement de groupe), le parrain reçoit une carte cadeau multi-enseigne, selon le barème de l'article 3.

2. Qui peut être parrain

Le parrain est une personne physique, cliente de Défis Pirate Perpignan, salariée ou membre de l'entreprise qu'elle recommande.

Le parrain ne peut pas être la personne qui commande, valide ou signe la prestation pour le compte de l'entreprise.

3. Le barème

Le montant de la carte cadeau dépend du montant de la **facture finale** de l'évènement :

MONTANT TTC DE LA FACTURE FINALE RÉGLÉE	CARTE CADEAU MULTI-ENSEIGNE
à partir de 600 €	90 €
à partir de 1 000 €	150 €
à partir de 2 500 €	250 €

Seul le palier atteint s'applique, sans cumul : 250 € est le montant maximal.

4. Ce qui déclenche la carte cadeau

Seule la facture finale compte. Le devis, la réservation ou l'acompte ne déclenchent aucune carte cadeau. Le montant retenu est celui de la facture finale de l'évènement, toutes taxes comprises, après déduction des remises et avoirs éventuels.

La facture doit être intégralement réglée. La carte cadeau est adressée au parrain une fois la facture de l'entreprise payée en totalité.

En dessous du seuil, aucune carte. Si la facture finale est inférieure à 600 € TTC, aucune carte cadeau n'est attribuée, même si le devis initial dépassait ce montant.

5. Une seule carte par événement

La carte cadeau est attribuée à **un seul salarié** : celui que l'entreprise cite lorsqu'elle prend contact avec Défis Pirate Perpignan. Si elle n'en cite aucun, la carte revient au premier parrain inscrit pour cette entreprise, à condition qu'il se soit inscrit avant la première demande de l'entreprise.

6. Comment recommander son entreprise

Le parrain s'inscrit par le formulaire en ligne, page « Parrains en entreprise » du site : ses nom, prénom et adresse e-mail, et le nom de son entreprise, qui n'a encore jamais organisé d'évènement chez Défis Pirate Perpignan. La recommandation aboutit ensuite de l'une de ces deux façons :

- le parrain indique dans le formulaire la personne à contacter (ressources humaines, CSE, direction), qu'il a prévenue, et Défis Pirate Perpignan prend contact avec elle;
- ou l'entreprise prend elle-même contact avec Défis Pirate Perpignan et donne le nom du parrain.

7. La carte cadeau

La carte cadeau multi-enseigne est utilisable selon les conditions de son émetteur, notamment sa durée de validité et la liste des enseignes partenaires. Elle ne peut être ni échangée ni convertie en un autre avantage par Défis Pirate Perpignan.

8. Données personnelles

Les informations transmises par le formulaire servent uniquement à contacter l'entreprise recommandée, à suivre la recommandation et à adresser la carte cadeau au parrain. Elles ne sont ni cédées ni vendues, et sont conservées trois ans au plus après le dernier échange. Chacun peut en demander la consultation, la rectification ou la suppression à dpj@perpignan.defis-pirate.com.

9. Durée et modification de l'offre

L'offre prend effet le 2 octobre 2026. Défis Pirate Perpignan peut la modifier ou y mettre fin à tout moment; les recommandations déjà enregistrées restent traitées selon le règlement en vigueur à leur date. Pour toute question : 04 22 91 15 53 ou dpj@perpignan.defis-pirate.com.